



Deutsch Französisches Internat
Freiburg



CONCEPTION
De l'Internat Franco-Allemand
Fribourg
En vue de
L'obtention
De la licence d'exploitation

Dezernat für Umwelt,
Jugend, Schule und Bildung
Amt für Schule und Bildung

Freiburg 
I M B R E I S G A U

Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Gestion	4
3	Objectif.....	4
4	Elèves	5
5	Personnel	5
5a	Personnel éducatif	5
5b	Personnel d'administration, d'entretien et de service	6
6	Structuration du quotidien	6
6a	Déroulement de la journée.....	7
6b	Situations de crise.....	8
6c	Protection de l'enfance	8
7	Disposition des salles et du bâtiment	9
8	Circuits de communication.....	10
8a	Communication au sein de l'organisation de l'internat et de l'école	10
8b	Communication avec les parents	11
8c	Communication avec des instances extra-scolaires.....	11
9	Participation.....	11
9a	Participation des élèves	11
9b	Participation des parents	12
10	Voies de recours.....	12
10a	Voies de recours pour les élèves	12
10b	Voies de recours pour les parents.....	12
	Annexes.....	13
	Contact	14

1 Préambule

Le 22 janvier 1963, le Président français Charles de Gaulle et le Chancelier allemand Konrad Adenauer signèrent au Palais de l'Élysée à Paris un Traité afin de « *transformer durablement les relations entre les deux peuples* ». Le rôle décisif pour le développement et le renforcement de l'amitié franco-allemande incombait à la jeunesse : « *Toutes les possibilités seront offertes aux jeunes des deux pays pour resserrer les liens qui les unissent et pour renforcer leur compréhension mutuelle* ».

Ce Traité fut la base de la création des Lycées Franco-Allemands (LFA) à Fribourg, à Buc, près de Versailles et à Sarrebruck en 1972. En 2020, un lycée binational a ouvert ses portes à Hambourg. Dans tous ces établissements, les bacheliers obtiennent un baccalauréat franco-allemand. Les diplômé(e)s de ces lycées auront ainsi le droit de faire leurs études supérieures dans les deux pays.

L'internat franco-allemand (IFA) a été créé à Fribourg en 1979.

Le 22 janvier 2019, le Traité de l'Élysée fut renouvelé et renforcé par le Traité d'Aix la Chapelle, signé par le Président de la République Emmanuel Macron et la Chancelière allemande Angela Merkel. L'intensification des relations franco-allemandes doit également devenir le moteur de l'unification européenne.

La devise du Lycée franco-allemand et surtout de son internat à Fribourg est

Vivre ensemble - apprendre les uns des autres

L'IFA a été créé pour accueillir les enfants dont les familles habitent trop loin du lycée franco-allemand (LFA) pour se rendre à l'école tous les jours. L'internat est affilié au LFA et un objectif important est la réussite de la scolarité dans cet établissement. L'internat donne aux jeunes la possibilité de s'immerger dans la langue du partenaire tout en vivant les deux cultures à la fois.

Le LFA est fréquenté par des élèves allemands et français. L'admission se fait à travers de différents concours d'entrée pour les deux sections (section allemande : classes 5 à 9 et section française de la 6^e à la 3^e), qui fonctionnent en parallèle au départ et qui, au fil des années scolaires, sont ensuite enseignées par des enseignants des deux pays dans un nombre croissant de matières.

La vocation binationale du LFA se reflète dans la structure même de l'école et de l'internat. La direction de l'école, la direction de l'internat, le corps enseignant, l'équipe des éducateurs et éducatrices ainsi que l'administration et les représentations des parents d'élèves sont organisés de façon binationale.

Tant au LFA qu'à l'IFA, la langue du partenaire respective est promue et pratiquée très régulièrement lors des multiples rencontres au quotidien. Grâce à cette rencontre internationale, les différentes cultures sont vécues et, dans le meilleur des cas, comprises et respectées, concrétisant ainsi l'idée d'une Europe unie.

2 Gestion

L'IFA est géré par la ville de Fribourg en Brisgau. Outre l'internat, ce gestionnaire d'écoles gère les 66 établissements scolaires publiques à Fribourg, dont 30 écoles primaires, trois écoles secondaires techniques (Werkrealschulen), six écoles secondaires, une école réunissant les trois types d'enseignement (Gemeinschaftsschule), neuf lycées (y inclus le LFA), une école intégrée (Gesamtschule), 8 écoles spécialisées pour enfants déficients (Sonderschulen) ainsi que 8 écoles d'enseignement professionnel (Berufsschulen).

Dans le cadre de son activité, le développement et le maintien d'un paysage d'enseignement de qualité ont une importance particulière pour le Service des Ecoles et de l'Education (Amt für Schule und Bildung, ASB), l'objectif étant de permettre à tout enfant fribourgeois la meilleure réussite possible dans son éducation, de renforcer sa capacité à apprendre un métier et de participer aux propositions multiples de formation, afin d'augmenter l'égalité des chances et de favoriser un accès équitable à l'éducation.

L'internat est financé à parts égales par la ville de Fribourg et le land du Bade-Wurtemberg. Un accord relatif au cofinancement a été conclu.

3 Objectif

L'IFA est une communauté de vie particulière, dans laquelle des enfants aux âges différents et aux personnalités très variées sont amenés à vivre ensemble. L'objectif est d'apprendre à avoir des interactions gouvernées par l'estime et le respect mutuels et de se responsabiliser au fil du temps, mais également de prendre soin les uns des autres et de cultiver en toute confiance la capacité d'aborder les deux cultures (allemande et française) à travers l'usage des deux langues.

Etant donné que les internes sont accompagné(e)s par le personnel de l'internat jusqu'à la fin de leur scolarité, l'IFA accorde une attention particulière à la réussite scolaire. La familiarisation avec la langue, la culture, les modes de vie et le système scolaire du pays du partenaire à travers les multiples contacts franco-allemands dans toutes les situations de la vie occupe donc une place importante à l'IFA.

La direction de l'internat ainsi que le personnel pédagogique souhaitent donner un espace aux jeunes leur permettant un développement personnel dans le respect mutuel tout en proposant le cadre sécurisé de l'internat, qui se base bien évidemment sur les règles de vie commune qui sont très importantes (voir annexe A).

Dans une Europe qui converge vers plus d'unité, les élèves, en tant que citoyens culturellement ouverts et responsables, seront capables, grâce à leur éducation, de mener leur vie orientée vers l'avenir, en assumant des responsabilités personnelles et sociétales.

4 Elèves

L'IFA accueille exclusivement des élèves scolarisés au LFA. Ils ont entre 10 et 19 ans maximum, sachant que très peu d'élèves auront 18 ans durant l'année de Terminale. Certains élèves intègrent l'internat dès la 6^e, la plupart arrive cependant en rentrant au lycée (Seconde).

L'internat héberge 60 élèves maximum à la fois.

La plupart des élèves internes viennent de familles françaises ou franco-allemandes. Leur langue maternelle est habituellement le français, certains sont bilingues, seulement quelques-uns ont l'allemand comme langue maternelle.

Généralement, les familles de nos pensionnaires habitent près de la frontière, en Alsace, en Lorraine, d'autres vivent en Suisse. Il peut arriver que nous accueillons des élèves venant de pays lointains ou dont les parents sont expatriés dans des pays éloignés et qui connaissent déjà le système scolaire français.

La majorité des élèves arrive le dimanche soir entre 18h et 21h à l'internat et retourne dans leur familles le vendredi après la fin des cours. Très peu d'élèves restent à l'internat les weekends.

5 Personnel

La direction de l'internat incombe à la direction du LFA ; systématiquement, le/la responsable de l'internat est un enseignant du LFA nommé(e) par la direction de l'école (il s'agit toujours d'un fonctionnaire du land qui continuera à enseigner quelques heures au LFA).

5a Personnel éducatif

Les éducateurs et éducatrices pédagogiques prennent en charge la mission de l'éducation. En dehors des cours, ils/elles sont les contacts adultes privilégiés des élèves. Plus de la moitié du personnel éducatif se compose de professionnels spécialisés selon la liste des professionnels spécialisés de l'Office de la protection de jeunesse KVJS (Kommunalverband für Jugend und Soziales Baden-Württemberg // Département de la jeunesse et des affaires sociales des communautés urbaines du land Bade-Wurtemberg). D'autres éducateurs ont une formation pédagogique ou une expérience antérieure pertinente. Tous disposent d'une expérience de diversité culturelle et de connaissances de fond franco-allemandes. Au-delà de leur expérience, ils ont également de bonnes à très bonnes compétences linguistiques dans les deux langues.

Au total et pour un volume de poste de 500%, 6 éducateurs sont employés:

- 1 Responsable de l'équipe éducative : un poste à 100%
- 1 Educateur : 100%
- 2 Educateurs : 80% chacun
- 2 Educateurs : 70% chacun

Des variations dans les pourcentages seront possibles pouvant entraîner une variation du nombre d'éducateurs.

Pendant les heures d'ouverture, au moins un éducateur sera présent à tout moment (voir Annexe B : planning du personnel).

Durant la nuit, il y a un(e) garde de nuit supplémentaire à l'internat.

5b Personnel d'administration, d'entretien et de service

Nous employons en plus :

- 1 assistante administrative pour l'administration
- 1 cuisinier et 2 aides cuisiniers pour l'intendance/la cuisine
- 2 femmes de ménage pour l'entretien
- 2 concierges/gardiens pour l'intendance technique

6 Structuration du quotidien

Les périodes d'ouverture de l'internat correspondent sensiblement à celles du LFA. Pendant les vacances scolaires du LFA, l'internat est fermé. Les weekends, le service est réduit, car la plupart des élèves rentrent dans leurs familles. Environ 5 à 10 élèves restent à cause de la distance trop élevée pour rejoindre leur maison. Ils vivent, travaillent et font la cuisine avec un éducateur. Les autres, ceux qui rentrent chez eux le weekend, reviennent à l'internat le dimanche soir entre 18 et 21 heures. Certains des plus jeunes internes ne rentrent que le lundi après les cours.

Le trajet de l'internat à l'école en tram dure 20 minutes environ. Les horaires des cours au LFA varient, généralement, les cours se terminent à 13h, 15h20 ou 17h, rarement à 17h50.

L'encadrement au sein de l'internat est donc organisé de façon souple. Il représente le lien direct entre école et internat. Il peut arriver que des élèves restent à l'internat le matin, parce qu'ils sont malades, ou à cause de l'absence d'un professeur ou d'heures libres dans l'emploi du temps (surtout les élèves du lycée). L'après-midi et le soir, des activités sont proposées en fonction de l'âge des internes : aide aux devoirs, cours de soutien, groupes de travail, projets et sport.

Une fois par semaine se tient la réunion d'équipe qui rassemble tous les éducateurs et la direction de l'internat. Au besoin, le personnel de l'administration, de la cuisine ou du secrétariat est également convié.

6a Déroutement de la journée

- en semaine

Les internes les plus jeunes sont réveillés le matin. La présence de tous les élèves lors du petit-déjeuner est obligatoire. Les éducateurs les incitent à prendre le tram à temps afin d'éviter d'arriver en retard au LFA. L'arrêt du tram se trouve en face de l'entrée de l'internat.

Après les cours, les élèves signalent leur présence auprès des éducateurs. Commence alors le temps à l'internat avec les différentes propositions d'activités. Le goûter est proposé entre 16h15 et 16h45.

Entre 17h et 18h15, tous les élèves jusqu'en Seconde se consacrent à leurs devoirs pour l'école. La surveillance et l'aide aux devoirs sont assurés par l'éducateur en charge du groupe de travail. Les élèves de Première et de Terminale sont censés travailler en autonomie.

Tout le monde se retrouve pour le dîner commun à 18h30, la présence au dîner est obligatoire. Il est cependant et à titre exceptionnel possible de se faire libérer de l'obligation de présence en raison d'autres activités et de réserver un repas. Les repas sont préparés et servis par le personnel de cuisine. Après les repas, les élèves débarrassent et nettoient leurs tables de façon autonome, et, en fonction du planning établi, aident au service et à faire la vaisselle.

Commencent alors les activités de temps libre et de soutien. Parmi ces activités nous trouverons le sport, des tournois de ping-pong, des ateliers de couture, la pratique commune de musique, le chant, la préparation de gâteaux, les cours de danse, les jeux de société, le journal de l'internat, un temps de lecture, le théâtre et bien d'autres, selon les capacités, possibilités et intérêts des uns et des autres. Souvent, des élèves se retrouvent pour réviser ensemble, les plus grands vont répondre aux questions des plus jeunes.

Selon les disponibilités, des cours de soutien (généralement en anglais, allemand et mathématiques) sont proposés entre 17h et 21h par des enseignants du LFA. Cette offre s'adresse surtout aux élèves du lycée.

Aux alentours de 21h commence le temps calme à l'internat. Les temps de repos diffèrent selon l'âge des enfants. Les élèves ont la possibilité de se retrouver dans leurs chambres, dans les salles d'étude ou dans les salles télé ou de musique jusqu'au début de ce temps calme.

Le repos nocturne pour tous et toutes débute à 23h.

- le weekend

Les weekends à l'internat sont réservés aux élèves qui ne peuvent pas rentrer chez eux à cause d'une distance trop importante, à ceux qui participent à un événement scolaire ou qui

souhaitent/doivent rester pour d'autres raisons valables. Il est cependant préférable que les élèves qui restent aient 14 ans et plus.

L'internat est ouvert le weekend. Généralement, il y a entre cinq et quinze élèves qui restent.

Bien évidemment, le règlement intérieur de l'internat reste en vigueur le weekend.

Le programme du weekend est établi après discussion avec un éducateur de service. En règle générale, les activités du weekend sont censées apporter du calme, de la sérénité et de la détente.

C'est pour cela que petit déjeuner et dîner communs ont lieu plus tard qu'en semaine. Entre les deux, des petits encas sont mis à disposition. Le repas est préparé en concertation avec tout le monde et chacun contribue au rangement. En dehors de ces temps, les éducateurs/éducatrices voire les jeunes proposent des activités, il est possible de laver et de sécher son linge, mais il est tout à fait possible de se retirer. La sortie en ville est autorisée. Les élèves de moins de 16 ans doivent être de retour à 22h au plus tard, les plus de 16 ans à 23h. Des exceptions peuvent être accordées par les éducateurs tout en respectant la législation de la protection de la jeunesse.

Internet est disponible le weekend du vendredi 14h jusqu'au dimanche 18h. Il n'y a pas de WLAN dans les chambres.

Tous les élèves doivent regagner leurs chambres à minuit au plus tard et commence alors le temps de calme nocturne. Les élèves de moins de 16 ans présent(e)s à l'internat le weekend retournent dans leurs chambres à 22h30.

6b Situations de crise

Dans toute situation de crise, le premier contact est l'éducateur présent au moment des faits. C'est lui/elle, au besoin assisté(e) par d'autres surveillants présents à ce moment-là (secrétaire, gardien(ne), personnel de cuisine) qui décidera de la marche à suivre en fonction de la situation. Un exercice d'alarme incendie est organisé une fois par an et permet d'évacuer le bâtiment le plus rapidement possible et de se rassembler dans la cour au plus vite.

Par ailleurs, les numéros d'urgence sont affichés et accessibles pour tout le monde. Tous les éducateurs ont suivi une formation de secouriste. Au besoin, la situation est analysée lors de la réunion hebdomadaire, avec les élèves dans des groupes et/ou remontée au LFA et aux parents.

6c Protection de l'enfance

En cas de suspicion de mise en danger du bien de l'enfant (selon §8A de la loi sociale), un entretien avec l'éducateur référent doit être mené qui en informe ensuite la direction de l'internat. Après concertation lors de la réunion hebdomadaire, un spécialiste du domaine est consulté et des mesures sont prises. Un questionnaire de la protection de l'enfance et un questionnaire du KVJS avec l'échelle du bien de l'enfant écolier doivent être remplis avant la consultation (voir Annexe C).

7 Disposition des salles et du bâtiment

L'IFA est situé dans le quartier Günterstal de Fribourg, dans un ancien monastère cistercien. Il se compose de trois étages. Au rez-de-chaussée se trouvent la cuisine du réfectoire, le secrétariat, le bureau de la direction, le réfectoire et une salle polyvalente, qui est principalement utilisée pour faire de la musique, s'entraîner et pour les cours de soutien. Au premier étage se trouvent les logements des garçons et la majorité des salles communes, au deuxième étage se trouvent les logements des filles ; depuis des années, leur nombre est plus important que celui des garçons.

La disposition du bâtiment fait que la taille et l'agencement des unités varient considérablement. Il y a au total 35-37 unités, chacune avec une ou deux chambres d'un, deux, rarement trois lits et dotée d'une salle de bain par unité.

La plupart des 48 chambres est occupée individuellement (environ 30 chambres), les autres chambres, plus grandes, accueillent au maximum deux élèves.

Les élèves ne peuvent pas demander une certaine catégorie de chambre, mais la règle est que, dans la mesure du possible, les élèves des deux dernières années scolaires sont logés en chambre individuelle. Cela se fonde sur les considérations selon lesquelles, d'une part, la plupart des plus jeunes ne souhaitent pas être en chambre individuelle et d'autre part, il est important d'apprendre de vivre le respect mutuel et la vie en communauté avant de laisser aux plus grands la possibilité de pouvoir se retirer dans leurs chambres individuelles.

Les salles d'étude, qui sont également équipées de quelques ordinateurs, la salle de télévision, la bibliothèque, une salle de fitness, la salle polyvalente, la salle dite de permanence, qui dispose également d'ordinateurs avec connexion réseau, et les nombreux couloirs peuvent être utilisés comme espaces communes pour les élèves. Certaines de ces salles, comme p.ex. la salle au sous-sol avec la scène, permettent en plus l'organisation d'activités diverses comme la peinture, les travaux manuels, le bricolage, la couture, le sport et le théâtre. Il y a une salle avec machine à laver et possibilité de séchage à disposition. Selon la saison, la cour intérieure peut également être utilisée. Sur le parvis, il y a des places pour garer les vélos. Il y a une connexion WLAN, installée dans la salle de garde, et des connexions pour les ordinateurs portables personnels, qu'il faut enregistrer au préalable auprès de l'administrateur du réseau (enseignant du LFA).

Le week-end, les élèves qui sont restés et les éducateurs utilisent une cuisine spécialement aménagée, située au premier étage.

Les éducateurs occupent une unité distincte, à savoir l'appartement des surveillants, qui est utilisé conjointement.

Tous les jours, une entreprise de nettoyage, mandatée et contrôlée par la ville de Fribourg, nettoie les salles de bain, passe l'aspirateur dans les chambres (une fois par semaine) et nettoie les parties communes selon son propre planning.

De petits débarras sont disponibles dans tout le bâtiment pour le stockage des matériaux et des fournitures, ces espaces sont également à disposition du personnel d'entretien.

8 Circuits de communication

Une bonne communication entre les différentes parties qui bâtissent la vie à l'internat et qui y vivent et travaillent au quotidien est primordiale pour atteindre les objectifs et être en mesure d'apercevoir d'éventuelles barrières et conflits naissants afin de trouver des solutions pertinentes. Il est important de disposer de circuits de communication clairs entre les élèves et le personnel éducatif, la direction, les enseignants, la direction de l'école, les parents, mais également avec la fondation de l'internat et les représentants de la Ville (Service de l'éducation et de la formation et la gestion des installations), les propriétaires du bâtiment, la fondation de l'orphelinat et la fondation Adelhausen.

8a Communication au sein de l'organisation de l'internat et de l'école

Chaque élève a un référent responsable, généralement inscrit au planning des études. Pendant l'étude, il est donc possible d'aborder les points principaux au jour le jour. Des entretiens avec chaque groupe d'élèves sont également organisés pendant l'heure du dîner commun ou peu après. Cela est particulièrement valable pour les élèves du lycée qui ne sont plus obligés de se rendre à l'étude.

Des affiches placées devant la salle de garde et/ou dans le réfectoire et des affiches sur le panneau d'information clarifient les questions d'organisation et fournissent des informations sur les nouveautés.

Une réunion d'équipe de tous les éducateurs, parfois avec le personnel de cuisine et les gardiens, a lieu chaque mardi. Les cas individuels, points organisationnels et événements récents sont traités lors de ces réunions. Les résultats sont résumés dans un compte-rendu et les sujets concernant les élèves sont communiqués ou brièvement discutés le soir-même pendant le temps d'étude ou après le dîner. Les élèves peuvent également s'exprimer à ces moments-là s'ils souhaitent aborder eux-mêmes des sujets de discussion. En raison du fonctionnement par roulement et dans un souci de bon transfert des informations, le personnel de surveillance se tient au courant via le carnet de service, une sorte de carnet de remise, et à l'aide de mails.

Comme le bâtiment de l'école du LFA est physiquement séparé de l'internat, les prises de contact avec les enseignants, le secrétariat et la direction de l'école se font généralement par courrier électronique et, surtout le matin, par téléphone. En outre, les éducateurs responsables ont la possibilité de partager leurs expériences lors des conseils de classe. La direction de l'internat constitue un lien important entre l'école et l'internat. Elle est en contact étroit avec les membres de la communauté scolaire simplement par le fait d'être en même temps membre de l'équipe enseignante.

8b Communication avec les parents

En début de l'année scolaire, nous organisons une réunion d'information pour les parents avec élection des représentants des parents (2 parents pour le niveau collège et 1 pour le lycée). Au quotidien, par ex. lorsqu'un enfant est malade ou quand il y a eu des anomalies dans le comportement, la communication se fait via mail ou par téléphone. Etant donné que la plupart des parents habitent loin, des rencontres en personne n'ont lieu que dans des cas particuliers ou lors des fêtes à l'internat. Les représentants des parents se réunissent régulièrement et à la demande de la direction de l'internat.

8c Communication avec des instances extra-scolaires

Les partenaires extra-scolaires enrichissent le travail de formation et d'éducation. Il existe des offres dans le cadre de projets, par exemple en coopération avec des organismes de premier secours, des centres de prévention des addictions et des toxicomanies, le programme d'accompagnement des jeunes, etc.

La direction de l'internat ainsi que le secrétariat sont en contact régulier, voire hebdomadaire avec les responsables de la Ville, du Service de l'éducation et de la formation et la gestion des installations.

La fondation de l'internat se réunit deux fois par an, notamment pour attribuer des bourses à l'internat, mais également pour permettre l'échange des parties prenantes du financement de l'internat afin de régler les sujets d'ordre plutôt organisationnel.

9 Participation

9a Participation des élèves

A la fin d'une année scolaire, trois représentants d'élèves sont élus pour une durée d'un an. Ils feront le lien entre l'équipe pédagogique avec la direction et les internes.

Lors de réunions régulières avec la direction les sujets à aborder peuvent être soumis par les deux parties prenantes. Les résultats seront directement communiqués par les représentants d'élèves lors du temps d'étude ou après le diner. Par ailleurs, ils peuvent être amenés à participer à des réunions de l'équipe éducative, entretiens avec des parents, d'autres élèves et l'équipe de cuisine. C'est avec eux que seront passées en revue les interprétations du règlement intérieur de l'internat et que l'on développera des mesures pour garantir une vie en communauté sans tension et dans le respect mutuel.

Les représentants d'élèves jouent un rôle décisif dans la vie de l'internat quand il s'agit d'échanger avec les élèves autour des sujets comme la répartition des chambres, la sélection des parrains/marraines et l'organisation de fêtes. Ils établissent le planning et délèguent l'exécution de différentes actions, tel que les après-midis de bienvenue, les activités manuelles de Noël, représentations de théâtre, soirées dansantes, après-midis pâtisserie et maintes autres.

En plus des actions participatives proposées par les représentants d'élèves, les internes peuvent participer directement à l'organisation de la journée, ils proposent voire organisent des activités et des cours de soutien. Ils assistent aux activités de cuisine, aux actions de rangement et à la décoration des salles. Le programme du weekend peut être particulièrement varié en fonction des personnes présentes et de la planification commune.

9b Participation des parents

Les parents sont appelés à participer à l'établissement du règlement intérieur et, au besoin, du règlement intérieur des salles, au planning des activités et fêtes. Généralement, l'échange aura lieu pendant les réunions des représentants des parents et la direction de l'internat.

10 Voies de recours

Dans la mesure du possible, il convient de choisir le chemin le plus court, c'est-à-dire l'échange et la communication directs, ce qui permet d'adopter la solution la plus simple qui s'avère souvent être la meilleure. La vie en internat est régie par cet appel à une communication ouverte.

10a Voies de recours pour les élèves

Pour toute requête et tout problème, il convient de contacter en premier lieu l'éducateur de confiance présent. Si nécessaire, cet éducateur informera le référent de l'élève et/ou la direction de l'internat. Il est également possible de s'adresser à un enseignant de confiance, l'assistant(e) social(e) de l'école ou bien à la direction du LFA. Dans certain cas, le secrétariat doit être contacté aux heures d'ouverture habituelles. Normalement, une requête est traitée lors de la réunion d'équipe hebdomadaire ou, au besoin, lors d'une réunion d'équipe extraordinaire.

Même si les élèves majoritairement francophones n'en font pas souvent l'usage, ils sont libres de contacter les organismes d'assistance indépendants de l'internat dont ils trouvent les coordonnées sur le tableau d'affichage devant le bureau de la direction.

10b Voies de recours pour les parents

En ce qui concerne les parents, ils ont, dans l'ensemble, les mêmes possibilités que les enfants. Le contact direct est l'éducateur présent, ensuite la direction de l'internat et puis la direction du LFA. Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire d'informer la Municipalité dans sa fonction de Gestionnaire de l'internat et de lui demander de l'assistance.

Annexes

- A.** Règlement intérieur de l'internat
- B.** Planning / principe d'intervention du personnel éducatif
- C.** Procédure interne suivie lors de soupçons et incidents concernant la mise en péril de la protection de l'enfance dans l'accompagnement extrascolaire des élèves des écoles publiques de Fribourg

Contact

Directrice de l'internat

Klosterplatz 2a

79100 Freiburg

Secrétariat : +49 761-2017397

Téléphone portable : +49 160-90942252

Internat.direktion@dfglfa.net